

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Mercredi 9 octobre 2024

- Sont présent.e.s :
 - 27 membres de l'association dont 4 personnes devenues membres le soir-même.
 - 1 représentante de la Commune de Plan-les-Ouates
 - 3 personnes non-membres
 - 3 procurations
- Sont excusé.e.s : -

Modération : Brigitte
Prise du PV : Bérénice

Ordre du jour

1. Ouverture et accueil : Brigitte
2. Approbation du PV de l'AGO du 7 mai 2024
3. Modification au sein du comité, nominations : Nathalie
4. Principes de gouvernance de l'Association, de la future Coopérative et ses magasins :
Johanna
5. Coopérative : projet de statuts et prochaines étapes: Nathalie & Maurice
6. Présentation des nouveaux logos : Bérénice
7. Prochaines étapes

1. Ouverture et accueil
2. Approbation du PV de l'AGO du 7 mai 2024 Avec seulement 5 abstentions et 0 refus, le PV est approuvé à la majorité.

3. **Modification au sein du comité, nominations**

- Démission de Johanna car engagée à 20% en tant que coordinatrice des travaux (lien avec les architectes pour l'ouverture du magasin des Sciers...), bravo à elle pour tout son travail !
- Fabio doit démissionner du poste de trésorier pendant une période indéterminée en raison de l'arrivée de jumeaux (félicitations !).
- Entrée de Bérénice dans le comité, approuvée à l'unanimité.

4. **Principes de gouvernance de l'Association, de la future Coopérative et ses magasins**

2 demi-journées de travail ont eu lieu pour discuter des principes de la gouvernance :

- 1ere journée dédiée à l'organisation de l'association :
 - Présentation du schéma organisation de l'association avec le comité, le COPIL et les commissions (cf. Présentation PPT) :
 - Les commissions peuvent faire des propositions qui sont validées lors des COPIL toutes les 2 semaines ;
 - Le COPIL regroupe entre autres le comité, les représentants des commissions, le-a coordinateur-ice et tout membre souhaitant participer.
 - Présentation du schéma des partenaires de l'association : lien avec les acteur-rices du canton de Genève, la coopérative, et les magasins...
- 2e journée dédiée au fonctionnement de la coopérative :
 - Distinction entre l'entité ASSOCIATION Epicerie du Village et l'entité COOPERATIVE (nom à déterminer) ;
 - Les 2 entités se soutiennent et ont des liens mais il est important de distinguer leurs rôles :
 - L'association a un rôle plus stratégique et global pour le développement de partenariats à l'échelle du canton.
 - La coopérative gère les aspects opérationnels liés aux 2 magasins (Sciers et Rolliet) comme l'achat des marchandises, la gestion des stocks et des

coopérateur-trice-s.

- Présentation du schéma avec la composition de ces 2 entités
- Tous les membres de la coopérative deviennent automatiquement membres de l'association (mais l'inverse pas forcément vrai).
- A l'image de La Fève, il est souhaité d'avoir une représentation des salariés dans le comité de la coopérative (à voir en quelles proportions).
- Les types de client.e.s qui pourront venir au magasin :
 - Les coopérateur-ice-s qui paieront des parts sociales et une cotisation annuelle, qui ont droit à des réductions et doivent faire du temps de travail
 - Les membres de l'association qui paient uniquement une cotisation à l'association en soutien / intérêt mais pas d'avantages sur le prix au magasin ni devoir de faire des heures.
 - Les client-e-s externes aux 2 entités.

Question : Qui devra gérer le magasin, uniquement les coopérateur-trice-s ou aussi les membres de l'association ?

Réponse :

- *Il y aura des salarié-e-s : on imagine 2 à 3 personnes à temps partiel.*
- *Il y aura aussi le travail bénévole des coopérateur-trice-s en appui (2h par mois pour des tâches « simples »)*
- *ATTENTION LA COOPERATIVE DONT ON PARLE ICI N'EST PAS LA COOPERATIVE D'HABITATION !! Pas besoin d'habiter à la Bistoquette pour être coopérateur-trice de la coopérative qui gèrera les magasins des Sciens et du Rolliet.*
- *LE COMITE N'EST PAS = LES COMMISSIONS*

5. Coopérative : projet de statuts et prochaines étape

Maurice introduit en expliquant que des projets de statuts avaient déjà été présentés. Mais on s'est rendu compte qu'il était important de les faire revoir par des experts, juridiques et autres. Donc **aujourd'hui on ne présente que quelques grands principes mais les statuts nécessitent encore du travail. Ils seront présentés et approuvés lors d'une plénière future.** La constitution de la

coopérative se fera quant à elle chez le notaire directement (moins cher que de le faire venir en AG).

Nathalie explique qu'on s'est inspirés des statuts de La Fève et du Nid mais ont été passés au toilettage / revus et simplifiés. Nathalie présente qqs éléments importants des statuts :

BUTS DE LA COOPERATIVE :

- Gérer les épiceries participatives à PLO (magasin des Sciens et magasin du Rolliet)
 - Contribuer à réduire notre impact environnemental local et global
 - Mettre en pratique le principe de prix juste pour les consommateur.ice.s (accès à une nourriture de qualité) et pour les producteur.ice.s (revenu correct)
 - Créer du lien social, entraide et mixité
-

MEMBRES DE LA COOPERATIVES

- Pour constituer la coopérative, besoin d'au moins 7 membres fondateurs (10 en cas d'épidémie de grippe)
 - Modèle du Nid : part sociale de 40 chf et que chaque coopérateur-ice en prenne 5 en moyenne au min (sauf exception pour petits revenus, étudiant.e.s etc..)
 - Cotation annuelle (montant à déterminer)
 - Participation aux décisions (AG et commission)
 - Contrepartie à être coopérateur-ice : faire du travail bénévole en priorité = prendre un shift (un créneau) ou compensation financière.
-

Question : *Quid pour les personnes morales ? Doivent-elles aussi faire du bénévolat et comment ? Quel droit de vote ?*

Réponse : *C'est encore à déterminer ! Il y aura au moins une personne morale qui sera l'association de l'Épicerie du Village. Peut-être que les personnes morales pourraient avoir contrepartie financière plutôt que temps de travail...Peut-être un montant différent pour les parts sociales ?*

Remarque : *Qqun trouve intéressant d'avoir des personnes morales comme membres (p.ex pour partenariats, personnes morales ayant un fonds de commerce.....)*

LES 3 ORGANES DE LA COOPERATIVE

- 1) L'Assemblée générale
 - 2) Le Conseil d'administration
-

- a. On propose qu'il soit composé de 10 à 12 membres pour 1 année renouvelable.
- b. Chaque commission désigne un représentant pour être en lien avec le CA.
- c. Que les salarié.e.s aient 1 siège au CA. —> On nous a conseillé de mettre cette disposition dans un règlement plutôt que dans statuts pour éviter de devoir faire appel à notaire à chaque fois. Mais rien de décidé à ce stade.

Question : Pourquoi uniquement cette disposition c) à mettre dans le règlement et pas les autres ?

Réponse : A priori, il y aura d'autres choses à mettre dans le règlement plutôt que dans les statuts p.ex le montant de la cotisation. On ne parle que de celui-ci car c'est le conseil juridique que nous avons reçu mais pour les autres éléments nous ne savons pas encore.

Remarque d'un membre : quand on est dans une association ou coopérative : on sait qu'il est EXTREMEMENT difficile de modifier les statuts donc très intéressant de simplifier via un règlement. Proposition de mettre d'ailleurs aussi la disposition b) dans le règlement et pas dans statuts (possibilité de mettre juste dans les statuts que le CA travaille en collaboration avec les commissions).

Nathalie évoque la collaboration avec Après-Genève et le soutien de la commune de PLO pour que nous bénéficions d'un certain nombre d'heures de conseils de membres de l'ESS.

3) L'Organe de révision ou de contrôle

Question : Doit-il aussi être externe (fiduciaire ?) et dans ce cas doit-on le valider avant le 20.11 ??

Réponse : OUI a priori, à vérifier.

6. Présentation des nouveaux logos

Bérénice rappelle la démarche effectuée pour mettre à jour notre identité visuelle (recherche de graphistes, évaluation des offres, etc...) et présente les variantes de logos actuels.

Une prise de température sur les variations de couleurs est prise. La variation 1 remporte le plus d'adhésion. La variante 2 présente 3 adhésions. La variante mix présente une dizaine d'adhésions.

7. Prochaines étape

- Plénière de l'association EdV pour des prises de décisions liées à la Coopérative le 20 novembre 2024:
 - Validation du nom et des statuts

- Election des membres fondateurs : merci de manifester votre intérêt !!!
 - Composition du Conseil d'Administration
-
- Assemblée constitutive de la coopérative chez le notaire à l'une ou l'autre de ces 2 dates : 02.12.24 ou 16.12.24 à 17h chez étude de notaire Me Costin van Berchem à Carouge (Place d'Armes)
-
- Maurice regarde pour décaler l'heure plus tard à 18h ou 17h30 au minimum.

Question : *Quid des devoirs des membres fondateurs ?*

Réponse : *Uniquement besoin d'être coopérateur-trice. Pas de travail forcément en commission ou comité, uniquement signature pour constitution et nom sur le registre.*

8. Divers

Nathalie fait un petit point de situation sur la campagne cantonale Locali :

- On est à la phase 2 du projet, on a été retenu pour bénéficier de la campagne de communication qui vient de commencer et qui courra jusqu'à fin décembre. Il y a de la publicité un peu partout (bandeau site SIG etc...), c'est donc une chance d'être bien visible
- Il y a un site internet <https://locali-ge.ch/> sur lequel si on met le code postal de PLO ou des communes voisines, on tombe sur le site de l'EdV et il est possible aussi de prendre un abonnement alimentaire (pré-financé pour pouvoir ensuite consommer dans les commerces partenaires de Locali).
- Avantage de ces abonnements pré-financés = apporter de la trésorerie à l'épicerie, super pendant les périodes creuses de vacances notamment.
- Nathalie invite à prendre le carton / flyer Locali !
- Maurice fait remarquer qu'au Rolliet, les habitant-e-s de la coopérative d'habitation Solaire ont décidé d'intégrer cet abonnement à l'épicerie via la coopérative d'habitation en plus du loyer : ça transite par la coopérative d'habitation qui reverse à la coopérative d'épicerie. La même question va se poser à la Bistoquette pour les Sciers, le point a été mis à l'ODJ.

Manifestation d'intérêt en fin d'AG :

- 2 personnes devenues membres ont manifesté leur intérêt à rejoindre la commission Produits de l'association
- 7 personnes ont manifesté un intérêt à être membres fondateurs de la coopérative.